

**BULLETIN**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE**  
**DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS**

---

---

**XII<sup>e</sup> Volume.**  
**N<sup>o</sup> 15. — Mars 1888.**

---

---

**EXTRAITS DU RÈGLEMENT**

**ART. 1.** — .... La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

**ART. 9.** — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

**ART. 11.** — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

**ART. 12.** — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

**ART. 15.** — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

*Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.*

---

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 4 heures 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole des Frères.

---

**SENLIS**  
**IMPRIMERIE ERNEST PAYEN**

9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

1888



MEMBRES PERPÉTUELS

M<sup>me</sup> de Vatry. — M<sup>me</sup> Corbin. — M. Thirion. —  
M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. —  
M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de  
Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). —  
M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de  
Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruiet. — M. Am. de Caix  
de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. —  
M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert.  
— M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. —  
M. Drivière. — M. Guérard.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le  
Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président*.  
M. Cossin, *secrétaire*.  
M. Reusse, *conservateur du matériel*.  
M. Jassemin, *secrétaire-général*.  
M. Dubarle, *jardinier-professeur*.  
M. Macret, *secrétaire-général*.

BUREAU GÉNÉRAL

Président.....	MM. Vernois.
Vice-Présidents.....	Thirion, Brochon et N.
Secrétaire-Général.....	Delamotte.
Secrétaire-Général-Adjoint.	Cagny
Secrétaires.....	Lebrasseur et Legras.
Trésorier.....	Choquet (Jules).
Trésorier-Adjoint.....	Noché.
Bibliothécaire-Archiviste ..	Deslandes père.
Conservateur du Matériel ..	Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Senlis : MM. Bordier. — Bougeonnier. — Simon Compiègne. —  
Delmont. — Ferraud. — Pecquet. — Tassin. — Guinand. — Fossiez. —  
Salot. — Duronssoy. — Dupuis.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

**CREPY-EN-VALOIS**  
Présid. : M. Chopinet.  
V.-Prés. : M. Clair.  
Secrét. : M. Francolin.  
V. Secr. : M. Mathiou.  
Trésorier : M. Legros.  
Délégué : M. Punant.

**LA CHAPELLE-EN-SERVAL**  
Président : M. Baudet.  
Vice-Prés. : M. Vivier.  
Secrét. : M. Rauscher.  
V.-Secr. : M. Dubray.  
Trésorier : M. Huss.  
Délégué : M. Cendrier.

**PONT-SAINTE-MAXENCE**  
Président : M. Renault.  
Vice-Prés. : M. Payen.  
Secrét. : M. Gaillardin.  
V.-Secr. : M. Lemercier.  
Trésorier : M. Jaunet.  
Délégué : M. Lefebvre.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE  
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE)

QUATORZIÈME EXPOSITION

DE

Légumes, Fruits, Fleurs coupées,  
Plantes en pots,  
de serre chaude ou tempérée,  
d'orangerie et de pleine terre,

ET

D'INSTRUMENTS NOUVEAUX OU PERFECTIONNÉS

UTILISABLES A L'HORTICULTURE

QUI AURA LIEU A SENLIS

DANS LE JARDIN D'EXPERIENCES DE LA SOCIÉTÉ

les 15, 16, 17 et 18 Septembre 1888.

RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Les horticulteurs et amateurs, sans aucune  
exception, sont invités à prendre part à l'Exposition, laquelle  
durera quatre jours, en y comprenant le samedi 15 sep-  
tembre, consacré aux opérations du Jury.

ART. 2. — Les dimanche 16 et lundi 17 septembre, l'Expo-  
sition sera ouverte de dix heures du matin à cinq heures du  
soir. Le dimanche 16, à deux heures de relevée, les récom-  
penses seront décernées en séance solennelle.

ART. 3. — Le prix d'entrée à l'Exposition, le samedi 15 sep-  
tembre, jour du passage du Jury, de quatre à six heures, est  
fixé à 2 fr. pour tout visiteur indistinctement, à l'exception  
des dames patronnesses et des membres de la Commission.  
Le dimanche 13 et lundi 16, le prix d'entrée à l'Exposition  
et à la Distribution des Récompenses est de 0,30 centimes,  
sauf pour les membres de la Société, accompagnés de leur  
famille habitant la même maison, quand ils présenteront

XII<sup>e</sup> VOLUME. — N<sup>o</sup> 45. — MARS 1888.

leur quittance de l'année 1886, qui tiendra lieu de carte d'entrée. — Les enfants au-dessous de dix ans, qui accompagneront leurs parents, entreront également sans payer. — Le mardi 18, l'entrée sera de 0,20 centimes jusqu'à trois heures de l'après-midi, heure à laquelle les exposants pourront commencer à enlever leurs produits. — Les enfants des écoles communales, accompagnés de leurs professeurs, les vieillards et les enfants de l'Hospice et de l'Orphelinat seront admis gratuitement le jour et à l'heure qui seront fixés par la Commission, après entente. — Les établissements libres d'instruction pourront faire visiter l'Exposition à leurs élèves, accompagnés d'un maître, moyennant une entrée de 0,20 centimes par personne. Ils devront en informer d'avance la Commission, pour le choix du jour et de l'heure.

ART. 4. — Les objets exposés devront appartenir à l'exposant, avoir été cultivés par lui, ou être le produit de son industrie. Dans le cas contraire, ils devront porter le nom du producteur.

ART. 5. — Tous les objets admis à l'Exposition devront être, à l'avance, étiquetés lisiblement. Les objets industriels porteront, en outre, sur leur étiquette, le prix de vente habituel.

ART. 6. — Ils devront être rendus, aux frais des exposants, dans le local de l'Exposition, au plus tard le vendredi 14 septembre. Toutefois, les fleurs coupées et les légumes seront reçus jusqu'au samedi 15, à huit heures du matin, *terme de rigueur*. — Tous les objets exposés auront dû être enlevés le mercredi 19, à deux heures de l'après-midi; ceux qui n'auraient pas été repris par leurs propriétaires seront considérés comme abandonnés à la Société.

ART. 7. — Les personnes qui voudront concourir devront en faire la déclaration écrite à M. NOCHÉ, rue Rougemaille, à Senlis, au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre, en indiquant la nature, le nombre et les dimensions des objets qu'ils devront exposer, et *l'emplacement exact* qui leur sera nécessaire. — La Commission se réserve le droit de faire constater leur existence, depuis six mois au moins, dans les cultures de l'exposant.

ART. 8. — La Commission de l'Exposition sera chargée de la réception et du placement des lots. Elle apportera tous ses soins à leur conservation, sans toutefois répondre d'aucun dégât qui ne proviendrait pas de son fait. Elle désignera leur place aux exposants qui, au surplus, seront tenus de se conformer à toutes ses prescriptions, sauf recours au Conseil d'administration, tant en ce qui concerne l'arrangement des lots que pour la police intérieure de l'Exposition.

ART. 9. — Les membres du Jury, au nombre de cinq, seront choisis parmi les membres des Sociétés correspondantes; ils seront assistés du Président de la Société, du Secrétaire-Général et du Président de la Commission de l'Exposition, chargés de veiller à l'exécution du présent Règlement et de dresser procès-verbal de leurs délibérations. — Mesdames les Dames patronesses sont invitées à se réunir pour faire elles-mêmes l'attribution de la médaille qu'elles auront offerte. — Messieurs les Jurés sont priés de se rendre directement au siège de la Société, place Notre Dame, n° 4, le samedi 13 septembre, à dix heures et demie précises du matin.

ART. 10. — Après le passage du Jury, une pancarte, portant le nom de l'exposant et la mention de la récompense obtenue par lui, sera placée au centre de chaque lot.

ART. 11. — Quatre catégories sont établies dans chaque concours : *horticulteurs-marchands* et *jardiniers-maraîchers*; *amateurs* et *jardiniers bourgeois*; *directeurs* ou *jardiniers de grands établissements non consacrés au commerce*; *industries se rapportant à l'horticulture*. De plus un concours spécial sera ouvert entre MM. les *Instituteurs primaires* de l'arrondissement de Senlis pour récompenser soit des progrès en horticulture, soit l'organisation d'un travail pratique dans leurs écoles.

ART. 12. — Le Jury pourra décerner :

1° UN PRIX D'HONNEUR dans chaque catégorie d'exposants : horticulteurs-marchands et maraîchers; — jardiniers-bourgeois et amateurs; — jardiniers ou directeurs de grands établissements publics; — industriels; — avec faciliter de

reporter d'une catégorie sur l'autre, en cas d'absence de lots suffisamment méritants, la médaille d'or représentant le prix d'honneur et qui, dans ce cas, serait décernée sous le titre de second prix ;

2° Des médailles de vermeil et d'argent, divers modules.

Les médailles d'or tiendront lieu, aux exposants qui les auront obtenues, de toutes celles qui leur auront été décernées; toutefois, les récompenses attribuées aux divers lots primés seront mentionnées sur les diplômes.

ART. 43. — Il ne pourra être admis dans les lots d'ensemble que *six variétés* de chaque espèce de fleurs ou de légumes; au-delà de ce nombre, les lots seraient classés séparément dans un *Concours spécial de collections*.

ART. 44. — En outre, des médailles pourront être décernées à des jardiniers, membres de la Société depuis trois ans au moins, dont les bons et loyaux services, constatés par des certificats, auraient été rendus pendant dix ans au moins dans la même maison. Les certificats, dûment légalisés, et les pièces justificatives du droit à ce concours devront être adressés à M. THIRION, président de la Commission, avant le 1<sup>er</sup> septembre 1888.

ART. 46. — Les récompenses attribuées aux garçons-jardiniers par le Jury d'examen institué par la Société, seront décernées à la séance solennelle.

ART. 47. — Une médaille de vermeil (*legs de M. le docteur Pigeaux*) sera attribuée, par le Jury, au plus beau lot de fruits à cidre, correctement étiquetés.

Approuvé en assemblée générale, le 4 mars 1888.

*Le Président de la Société,*  
*Le Président de la Commission,* F. VERNOIS.  
THIRION

*Le Secrétaire-Général,*  
G. DELAMOTTE.

N. B. — Le banquet aura lieu le samedi 13, à six heures précises, dans un local qui sera fixé ultérieurement.

---

Notre Société vient d'être douloureusement éprouvée par la perte d'un de ses membres les plus dévoués, M. le vice-président Vinet, décédé le 13 mars dernier.

Nous ne retracerons pas ici la vie si bien remplie de M. Vinet; nos collègues verront par les discours prononcés sur sa tombe quels regrets la mort de cet homme de bien a fait éprouver à tous ceux qui le connaissaient.

Un nombreux cortège accompagnait sa dépouille mortelle.

Nous avons remarqué notamment : M. Cagny, premier adjoint de la ville de Senlis, faisant fonctions de maire en l'absence de M. Fontaine ;

Les Membres du bureau de la Société d'horticulture, auxquels s'étaient joints de nombreux sociétaires ;

Les Membres du Comité archéologique, de la Société philotechnique, de la Société d'instruction générale ;

M. Halouin, inspecteur primaire ;

Les Délégués cantonaux ;

Les enfants des écoles communales et les élèves des cours d'adultes, conduits par leurs maîtres et maitresses, et portant de magnifiques couronnes.

Plusieurs discours ont été prononcés, nous les reproduisons ci-dessous.

*Discours de M. Cagny, adjoint.*

Mesdames, Messieurs,

La ville de Senlis vient de perdre l'un de ses meilleurs citoyens, et les nombreux services qu'a rendu celui dont nous accompagnons ici la dépouille

mortelle, me font un devoir, en l'absence de M. le Maire, qui avait pour lui la plus grande estime, d'adresser à la mémoire de M. Vinet, au nom de l'administration municipale, de suprêmes remerciements.

C'est en 1859 qu'il vint se fixer dans notre pays avec sa famille et bientôt il y comptait, sans les avoir recherchées, car il était réservé en toute chose, de nombreuses et honorables amitiés.

En fondant dès 1868, de concert avec MM. Vernois, Thirion, de Maricourt, etc., etc., la Société d'instruction générale, il fut l'un des précurseurs du grand mouvement qui depuis s'est développé en faveur de l'instruction populaire, et pendant quatorze années son zèle ne s'est pas un instant ralenti.

Lorsqu'en 1883, les cours d'adultes furent officiellement organisés, son dévouement eut une nouvelle occasion de se manifester, et cet excellent professeur de l'Association philotechnique trouva encore le moyen de consacrer chaque semaine, aux enfants de nos écoles communales, quatre heures de son temps avec lequel cependant une situation peu fortunée devait l'obliger de compter.

Quand, il y a deux ans, le Conseil municipal eut adopté la proposition qui lui était faite de créer un Musée, c'est encore à M. Vinet que l'on fit appel. Son amour de l'art, le désir de contribuer à doter la ville d'un centre intellectuel nouveau, lui firent accepter les fonctions de Conservateur qu'un arrêté de M. le Préfet, du 24 mars 1886, lui conféra.

L'organisation actuelle du Musée de Senlis est donc en partie son œuvre, et ceux-là seuls qui s'en sont occupés avec lui savent le temps qu'il y a consacré.

Et tout cela sans bruit, sans aucun profit d'argent, de la façon la plus désintéressée, puisque ce n'est qu'avec peine que l'on put lui faire accepter le ruban d'officier d'Académie si bien placé cependant sur sa poitrine.

Dévoué jusqu'au sacrifice, il est mort à la tâche, quelques heures après son cours du soir qu'il venait faire avec sa ponctualité habituelle, malgré l'éloignement de son domicile, en dépit de la rigueur de la saison.

Ceux qui ont connu M. Vinet conserveront toujours le souvenir de cet artiste aimable, à la main habile, au goût si sûr, au jugement droit, au cœur généreux.

Puissent les témoignages de sympathie qui se produisent ici, être pour la sœur qu'il affectionnait tant, une consolation dans sa douleur, un soutien dans son isolement.

Adieu Monsieur Vinet; adieu et merci.

*Discours de M. Thirion,  
vice-président de la Société d'horticulture.*

Mesdames et Messieurs,

J'ai le douloureux devoir de rendre un pieux hommage à la mémoire de M. Vinet, au nom de la Délégation cantonale, de la Société d'horticulture, de la Société d'instruction générale, au nom aussi de toutes les modestes entreprises qui ont pour but le progrès et pour moyen à peu près unique le dévouement.

Progrès, dévouement, ces deux mots résument la vie de notre pauvre ami. Associé, dès leur naissance, à toutes les œuvres destinées à répandre l'instruc-

tion, sous quelque forme que ce fût, il y apportait aussitôt, et sans marchander, un concours personnel et persévérant.

Ah ! certes, beaucoup d'entre vous ne se sont jamais dérobés au devoir que leurs convictions leur imposaient, et ont de leur côté apporté à ces œuvres l'appui de cotisations élevées ou de quelques efforts intellectuels; mais combien nous avons lieu de nous sentir modestes en nous rappelant cette existence de M. Vinet qui, lui, se donnait tout entier, de la tête, du cœur et du corps, sans hésitation, sans défaillance et sans ambition.

Artiste de valeur, dont les œuvres ont plus d'une fois figuré à l'Exposition des Beaux-Arts, vivant de son travail, et s'étant réduit volontairement à donner des leçons de dessin, il savait trouver le temps nécessaire pour faire des cours gratuits aux enfants des écoles primaires, et, le soir, aux élèves des cours d'adultes; il avait accepté le titre, non moins gratuit, de conservateur du Musée récemment créé par la municipalité; non content de sacrifier à ces œuvres multiples des occupations lucratives et nécessaires, parfois même jusqu'à l'heure de ses repas, il venait régulièrement de Villemétrie tous les dimanches, quel que fut le temps, pour ouvrir à ses clients empressés la petite Bibliothèque populaire dont il avait accepté, que dis-je ? dont il avait sollicité la direction. Car il semblait que, chaque fois qu'il y avait, dans un travail quelconque, et du temps à perdre et pas d'argent à gagner, M. Vinet se présentât, tout simplement et naïvement, en disant : Ne vous inquiétez pas, c'est mon affaire !

A tous ces mérites publics, M. Vinet joignait les

vertus de l'homme privé : chacun honorait et respectait en lui sa vie au grand jour, sans tache et sans reproche, sur qui la médisance était muette. Renonçant aux triomphes artistiques, auquel sa forte éducation et ses qualités natives lui eussent permis d'aspirer tout comme un autre, il s'était de bonne heure résigné à la vie modeste et sage que nous l'avons vu mener si longtemps parmi nous, compagnon assidu et protecteur d'une vieille parente et de sa sœur unique.

Sans doute de profondes convictions démocratiques le soutenaient dans cette vie d'abnégation. D'un caractère indépendant et doux, il n'a eu d'ennemis, si même il a eu des ennemis, que parmi les adversaires implacables de nos institutions; et encore, sur le terrain de la science et de l'enseignement, il ne voulait voir que des amis, ou du moins des collègues, dont son désintéressement et son affabilité finissaient presque toujours par lui attirer l'estime et le respect.

Et cela lui était d'autant plus facile que tous les grands dévoués sont profondément modestes. L'habitude de s'oublier eux-mêmes, et de s'effacer devant l'intérêt d'autrui, leur fait trouver tout naturel ce qui, chez tout autre aurait exigé un effort, et leur fait oublier tout le bien qu'ils ont déjà fait dans la préoccupation de celui qu'ils voudraient encore faire. Mais aussi le public indifférent les prend aisément au mot, et, par une injustice hélas ! trop ordinaire, ce n'est pas à eux que viennent toujours, ou au moins que viennent de bonne heure les honneurs et les récompenses officielles. Il y a quelques années à peine que notre ami avait été

nommé officier d'Académie ; délégué cantonal, il l'était depuis la fin de l'année dernière, et peut-être même est-il mort avant d'avoir commencé à remplir ces fonctions.

Ne le plaignons pas pourtant. Ce n'est pas en vue de semblables résultats que travaillent les cœurs d'élite. Il a la seule récompense à laquelle peut-être il ait quelquefois aspiré : c'est la foule énorme et reconnaissante de ceux qu'il a obligés, pressée autour de son cercueil ; c'est la préoccupation de ses collaborateurs qui, la première douleur apaisée, vont se regarder en se demandant comment et par qui ils pourront le remplacer ; c'est le sincère hommage que déjà tous nous avons rendu à sa mémoire en contemplant sa vie, et en nous avouant à nous-mêmes qu'aucun de nous n'aurait eu le courage de ce qu'il a fait.

Dormez donc en paix, mon cher Monsieur Vinet ! Car peut-être, après tout, avez vous eu précisément la vie et la mort que vous aviez rêvées : une vie tout entière employée à être utile ; une mort survenue en plein travail et ne pouvant vous ravir le sentiment du devoir accompli. Quant à nous, plus égoïstes que vous ne l'étiez, c'est sur nous-mêmes que nous pleurons, c'est sur ce qui va nous manquer, car nous ne pouvons nous empêcher de mesurer à ce que vous aviez déjà fait, ce que nous pouvions espérer de vous. Au nom de vos collègues de la Délégation cantonale, au nom de vos amis de la Société d'horticulture, au nom de vos lecteurs de la Bibliothèque populaire, au nom des enfants des Ecoles dont vous guidiez la main inhabile, au nom de tous ceux qui s'étaient habitués à confondre en

vous le maître et l'ami, adieu, mon cher Monsieur Vinet, adieu !

*Discours de M. Dupuis,  
président du Comité archéologique.*

Messieurs,

Au nom du Comité archéologique de Senlis, j'adresse un dernier adieu à son regretté conservateur-adjoint.

M. Adolphe Vinet faisait, depuis plus de vingt ans, partie de notre Société. Son âme d'artiste comprenait quel puissant enseignement renferme l'étude du passé. Il y retrouvait, sous des formes diverses, les grandes manifestations de l'art, et son esprit ingénieux savait suivre les modifications qu'y apporte le caractère particulier de chaque époque.

Aussi, dès le mois de janvier 1872, le Comité archéologique confiait à sa compétence reconnue, à ses soins consciencieux, la conservation et le classement des objets qu'il possède. M. Vinet partageait cette tâche délicate avec un collègue dont l'affection pour lui ne s'est jamais démentie, et leur intime collaboration assurait le bon ordre dans nos collections.

Je n'ai pas besoin de rappeler les qualités que M. Vinet montrait dans les fonctions qui lui étaient confiées. Vous avez connu sa modestie, son extrême obligeance, son dévouement toujours prêt. Il était de ceux qui utilement, mais discrètement et sans bruit, accomplissent la tâche attribuée à chacun de nous suivant ses aptitudes. Ceux-là ne semblent pas s'imposer, et quand ils ont disparu, on est tout

étonné de la place qu'ils tenaient et du vide qu'ils laissent après eux.

M. Vinet faisait partie de la plupart de nos Sociétés senlisiennes et il s'y donnait tout entier. Il y était venu généreusement, sans hésiter, parce qu'il y avait un rôle utile à remplir, et, jusqu'à la dernière heure, il a continué son œuvre désintéressée de labeur et de dévouement.

Interprète des regrets douloureux des confrères, — je puis dire des amis, — de M. Vinet, j'adresse un suprême adieu à cet homme de bien dont leur affection conservera précieusement le souvenir !

Adieu, cher Monsieur Vinet, adieu !

*Discours de M. Brochon,  
vice-président de l'Association philotechnique.*

Mesdames, Messieurs,

M. Vinet naquit à Paris, le 14 juin 1830; dans quelques mois il aurait donc atteint 58 ans. Dès son jeune âge, il aimait les arts; le dessin et la gravure étaient sa prédilection; il suivait avec assiduité les cours des maîtres de la science; il en profita et, après bien des années de persévérance et d'études, il vint se fixer dans la contrée des Sylvanectes, Senlis, où il fut reçu et acclamé par la population comme il le méritait. Oui, la ville de Senlis a été heureuse de posséder dans ses murs cet homme de bien chez lequel on trouvait générosité, distinction et discrétion; de plus, une qualité rare, très rare aujourd'hui, celle d'une grande modestie !

En 1884, l'Association philotechnique de Senlis,

enfant de celle créée à Paris, qui a rendu et rend encore de grands services aux adultes, se constitua à Senlis sur l'initiative de notre président M. Drin; il lui fallut des professeurs capables et distingués, et, spontanément, M. Vinet fut choisi pour le cours du dessin d'art. Ce cours, qui a été suivi avec assiduité par les élèves adultes, est aujourd'hui des plus remarquables en résultats, et si nous devons ici féliciter les élèves de leur bonne volonté, nous ne devons pas taire des éloges sur leur professeur éminent, infatigable et désintéressé, M. Vinet.

La perte de M. Vinet est grande pour sa famille et les amis de l'art. Elle est malheureusement irréparable; il faut la subir. Aussi dirons-nous à sa sœur Juliette, restée seule, et à ses parents :

Courage, courage encore, courage toujours dans l'adversité ! Vous ne serez pas les seuls à prier Dieu en faveur de l'âme du défunt (si prière est opportune, car nous ne lui connaissions pas de défauts); souvenez vous bien que nous serons avec vous, nous membres de la Société philotechnique, et que vos amis, en même temps les amis de votre frère et de vos parents, prieront aussi. Vos collègues, professeurs des deux sexes, ne vous oublieront pas non plus; prieront encore les élèves des cours d'adultes et les enfants des écoles primaires, venus tous en foule témoigner leur reconnaissance et dire un dernier adieu.

Adieu, monsieur Vinet, adieu !

## PROCÈS-VERBAL

DE LA

### Séance de la Section centrale

DU 4 MARS 1888.

PRÉSIDENCE DE M. THIRION, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la séance de février est adopté.

M. LECLERC (Léon), limonadier à Senlis, est présenté pour faire partie de la Société.

M. le Secrétaire-Général donne lecture de la correspondance écrite, se composant :

1° D'une lettre de M. Boudier, président de la Société mycologique de France, et de M. Roumeguère, directeur de la *Revue mycologique*, remerciant la Société, qui les a admis membres correspondants.

MM. Boudier et Roumeguère veulent bien nous promettre, pour le Bulletin, quelques-uns de leurs travaux.

Nos collègues ont trop bien apprécié les articles que nous avons déjà publiés, pour ne pas se féliciter de ces promesses.

M. Boudier rappelle, en outre, qu'il est non pas membre, mais lauréat de l'Institut, et prie M. le Président de vouloir bien faire cette rectification.

2° D'une lettre de M. Leuillier, instituteur à Duvy, se mettant à la disposition des membres de la Société pour renseignements sur la botanique (entomologie agricole et horticole).

L'Assemblée accepte avec empressement et envoie ses remerciements à M. Leuillier.

3° D'une demande, faite par M. Jamin, priant la Société de participer au monument de Lacharme. (Renvoyé au Conseil d'administration).

4° Des procès-verbaux des sections de Crépy-en-Valois et La Chapelle en-Serval.

M. Lebrasseur donne connaissance des travaux du Conseil d'administration.

M. Delamotte, secrétaire-général, au nom de la Commission des finances, présente à la Société le résultat des opérations en 1887 et le projet de budget de l'année 1888.

A l'unanimité, le rapport de la Commission des finances est adopté, et l'Assemblée vote des remerciements à la Commission et à M. le Trésorier central, pour le dévouement avec lequel ils remplissent leur mandat.

Après une discussion à laquelle prennent part un grand nombre de Sociétaires, le règlement de l'Exposition biennale de 1888 est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à quatre heures et demie.

---

A cause des fêtes de Pâques, la Réunion du Conseil d'administration et la Réunion générale sont remises au 8 avril.

### Section de Crépy-en-Valois.

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 1888. — PRÉSIDENCE DE M. CHOPINET.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Il est procédé à la réélection du bureaux dont les pouvoirs sont expirés.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Président :	M. CHOPINET.
Vice-Président :	M. CLAIR.
Secrétaire :	M. FRANCOLIN.
Vice-Secrétaire :	M. MATHIOU.
Trésorier :	M. LEGROS.
Délégué :	M. PUNANT.

A l'issue de la séance, M. Lozet a fait aux membres présents une distribution de graines envoyées du Gabon par un correspondant de la Société

SÉANCE DU 41 MARS. — PRÉSIDENCE DE M. CHOPINET.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

La tombola organisée à la fin de chaque séance exerce une heureuse influence sur l'assiduité aux réunions.

### Section de La Chapelle-en-Serval.

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1888. — PRÉSIDENCE DE M. BAUDET.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté

La section procède alors au renouvellement de son bureau pour l'année 1888. Elle nomme :

*Président* : M. BAUDET (Elie).

*Vice-Président* : M. VIVIER.

*Trésorier* : M. HUSS.

*Secrétaire* : M. RAUSCHER.

*Vice-Secrétaire* : M. DUBRAY.

*Délégué* : M. CENDRIER.

La séance est levée à trois heures et demie.

### Section de Pont Sainte-Maxence.

Nous rappelons à nos collègues de la section de Pont, qu'à la réunion du 25 mars prochain, aura lieu le renouvellement du bureau.

Nous les prions instamment d'assister à cette séance.

## RAPPORT

### de la Commission des finances.

L'an mil huit cent quatre-vingt-huit, le mercredi huit février, la Commission des finances s'est réunie chez M. Jules Choquet, trésorier, sous la présidence de M. Brochon, vice-président.

Etaient présents : MM. Brochon, Delamotte, secrétaire-général, Choquet, trésorier, Tirlet.

Les comptes de M. le Trésorier ayant été reconnus parfaitement réguliers, il en résulte que les recettes effectuées en 1888, s'élèvent à la somme de..... 6.908 21

Les dépenses, à celle de..... 5.553 52

Excédant de recettes..... 1.354 69

Reste à recouvrer..... 385 »»

Reste à payer..... 4 087 85

Solde en excédant de recettes..... 651 84

Totaux égaux..... 1.739 fr. 69 1.739 fr. 69

Le budget établi pour l'année 1888, se monte en recettes, y compris les sommes à recouvrer, à..... 6.059 fr. 69

En dépenses, y compris les restes à payer, au chiffre égal de..... 6.059 69

Sont portés au budget, pour mémoire :

1° Les médailles entre les mains de M. le Secrétaire-Général;

2° Le produit de la vente des arbres, soit..... 375 fr.

La Commission n'a pas cru devoir faire figurer dans le budget ordinaire cette dernière somme qui, jointe au produit de la loterie, doit être spécialement affectée aux travaux

d'amélioration du jardin, et pour lesquels il y aura lieu de dresser, plus tard, un rapport détaillé.

Senlis, le 8 février 1888.

A. BROCHON. G. DELAMOTTE.  
J. CHOQUET. TIRLET.

### BUDGET DE L'ANNÉE 1888

En caisse au 8 février 1888..... 4.354 69  
Reste à recouvrer : cotisations..... 360 ) 385 »  
Médaille offerte par M. Sarrazin..... 25 )

#### Recettes.

308 cotisations à 40 fr..... 3.080 ) 3.100 »  
4 — à 5 » ..... 20 )  
Subvention du Ministre..... 500 )  
— du Département..... 500 ) 4.220 »  
— de la Ville de Senlis..... 200 )  
— de M. le Dr Pigeaux..... 20 )  
**TOTAL..... 6.059 69**

#### Dépenses.

Reste à payer : facture Marinier..... 27 30  
— Méjasson..... 2 50  
— Vignon..... 141 70  
— Bonnefoy..... 5 50  
— Perséguers..... 20 »  
— Payen..... 873 75  
— *Journal de Senlis* 2 »  
frais de correspondance  
et de bureau..... 45 20  
----- 4.087 95

Report..... 4.087 95

#### Dépenses de 1888.

Entretien de la salle des séances..... 50  
Abonnement aux eaux..... 50  
Assurance..... 50  
Contributions..... 48  
Frais de correspondance et de bureau..... 40  
Appointements du professeur..... 4.500  
Gages de la concierge..... 25  
Frais de recouvrements..... 400  
Entretien du jardin..... 400  
— de la maison du professeur..... 400  
Chauffage..... 20  
Achats de livres et outils..... 200  
Médailles..... 300  
Visites de jardins..... 400  
Intérêts de 34 obligations..... 34  
Remboursement de 20 obligations..... 500  
Entretien de la tente..... 50  
Impressions diverses..... 800  
Pour l'Exposition..... 800  
Dépenses imprévues..... 434 74

Total égal au montant des recettes..... **6.059 69**

Fait à Senlis, le 8 février 1888.

*Les Membres de la commission des finances :*

A. BROCHON, G. DELAMOTTE, J. CHOQUET, TIRLET.

### TRAVAUX DU MOIS DE MARS

C'est pendant ce mois que les végétaux ligneux semblent moins souffrir des amputations et des suppressions qu'on

leur fait subir par la taille; ce qui a fait dire aux anciens praticiens un proverbe qui a beaucoup de raison : *Taille tôt, taille tard, rien ne vaut taille de mars.*

On doit donc développer la plus grande activité pour faire cette opération, afin de la terminer avant la fin du mois. Si par surcroît de travail, on est dans l'impossibilité d'y arriver, on réservera pour les tailler en dernier les arbres fruitiers infertiles présentant une vigueur extrême; on sait qu'une taille faite tardivement, lorsque les boutons ont atteint un développement de deux ou trois centimètres, fatigue les arbres et détermine leur mise à fruits.

On terminera la taille, surtout par la vigne, qui sous notre climat du nord doit être taillée le plus tard possible, sans toutefois attendre que les premiers mouvements de végétation se soient manifestés, car, dans ce cas, la vigne pleurerait, c'est-à-dire qu'elle perdrait de sa sève, par les sections faites aux sarments, au détriment des bourgeons et des grappes.

Nous avons indiqué, dans les travaux du mois précédent, par quelles essences fruitières il convenait de commencer la taille; nous indiquerons ici celles par lesquelles il convient de la terminer.

Dans la pratique habituelle, cette façon d'opérer n'est guère suivie, probablement parce que certains auteurs conseillent d'attendre que le pêcher soit en fleur pour le soumettre à la taille, sous prétexte que l'opérateur voit mieux ce qu'il fait. Nous ne partageons pas cet avis; nous trouvons, au contraire, que cette méthode présente de graves inconvénients qui méritent d'être signalés. Chaque année, les rameaux fruitiers de cet arbre sont soumis au palissage au moment de la taille d'hiver. Eh bien! pour pratiquer ce travail comme il est dans l'usage de le faire, soit à la loque, soit sur treillage, il faut déjà être imbu d'habileté pour ne pas casser de boutons, si l'on opère comme nous le préférons, c'est-à-dire avant leur épanouissement.

Mais il nous paraît bien difficile de l'accomplir sans en détruire un grand nombre, si l'on attend pour tailler qu'ils soient épanouis, d'autant plus qu'ils se détachent au moindre choc. Or, comme on ne conserve que de deux à quatre boutons à fleur sur chaque rameau, on voit de ce fait la gravité de la taille du pêcher en fleur.

Si, au contraire, les rameaux fruitiers sont taillés et palissés comme nous le désirons, c'est à-dire avant les premiers mouvements de la sève, il en résultera qu'à son départ celle-ci agira immédiatement sur les yeux latents placés sur le vieux bois, destinés à fournir les rameaux de remplacement susceptibles de regarnir les parties dénudées, et se trouvant ainsi utilisée, au profit d'un nombre restreint de fleurs et de bourgeons; tandis que si l'on attend la floraison, la sève se trouvera en partie absorbée par des fleurs et des boutons à bois destinés à tomber à la taille; absorption faite en pure perte, au détriment de la reconstitution annuelle de nouveaux rameaux fruitiers bien placés, et de l'accroissement des fruits.

On continue les plantations en terrains humides. On donne un premier labour, dit labour de printemps, aux terres légères; un second labour aux sols compacts qui ont dû déjà être labourés à l'automne. Pour ces labours, on se sert de préférence d'une fourche à dents plates, afin de ne pas blesser les racines des arbres.

Après ce travail on applique les fumures en couvertures, autrement dit paillis; on achève sans plus tarder la pose des abris.

Si le temps le permet, on commence l'ensemencement des graines stratifiées, noyaux, amandes, pépins, etc. Les greffes en fentes et en approche peuvent être aussi commencées. On met en réserve les rameaux provenant de la taille des rosiers pour les utiliser par la greffe en fente, ou utiliser leurs boutures par la greffe en écusson, aussitôt qu'il sera possible de

soulever l'écorce des sujets, c'est-à-dire dans le courant d'avril-mai.

C'est aussi le moment, vers la fin du mois, de découvrir les végétaux ligneux abrités qui ne supportent le froid de nos hivers : magnolias, azaléas, kalmias, rhododendrons, rosiers, etc., etc.

C. L.

---

## BOTANIQUE

### Entomologie agricole et horticole.

M. Leuillier, instituteur à Duvy, par Crépy-en-Valois (Oise), offre de déterminer ou de faire déterminer gratuitement les plantes sèches et les insectes qui lui seront adressés franco par la poste, ou par colis postal en gare de Duvy.

Les objets devront être munis d'une étiquette numérotée, portant l'indication de leur localité d'origine.

---

## PRÉSERVATION DES POIS

### contre les mulots.

PAR M. PECQUET, JARDINIER-CHEF DE L'HOPITAL GÉNÉRAL.

Le plus grand ennemi des pois est le mulot. Quand ils sont semés en lignes surtout, il suit la ligne et les dévore tous les uns après les autres.

Les pois semés en novembre, que l'on nomme pois de la Sainte-Catherine, et qui donnent les premières récoltes au printemps, sont plus exposés que les autres, ayant à passer tout l'hiver en terre.

Je recommande un moyen de défense que j'ai toujours vu

réussir. Il faut faire dissoudre du sulfate de cuivre, dans la proportion de 50 grammes pour deux litres d'eau; on fait tremper ses pois dans ce mélange pendant 5 ou 6 heures, et on les sème aussitôt après. Les mulots les respectent, ou si l'un d'eux y touche, il est empoisonné.

Le sulfate de cuivre, nommé aussi dans le commerce *couperose bleue*, est d'un facile emploi, et ne revient pas trop cher, environ 1 franc le kilo.

---

## EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

*Une plante pour suspension.* — Le *Bulletin de la Société d'Horticulture d'Eure-et-Loir* contient un article qui vante les mérites d'une de nos plantes indigènes.

Cette plante est le *Linaria cymbalaria*, que l'on trouve en abondance en Anjou, sur les vieux murs ou dans les débris des roches schisteuses; elle appartient à la famille des scrofularinées. Ses fleurs, faites comme les « gueules de loup » de nos jardins, mais moins grandes, sont très abondantes; leur couleur est d'un beau lilas tendre ou parfois violacé.

Ses rameaux fins et retombant garnissent très bien les vases à suspension et y donnent des quantités prodigieuses de fleurs et de verdure.

On peut, en la semant fin juin ou commencement de juillet, obtenir des plantes qui donneront des garnitures fleuries pendant la plus grande partie de l'hiver.

\*  
\*\*

Le *Journal des Roses* nous donne des renseignements sur une *rose nouvelle*, l'une des plus remarquables de l'année. Il s'agit de la rose thé *Luciole*, issue du thé *safrano à fleur rouge*.

La fleur de la *Luciole* est grande, pleine, bien faite, le bouton est allongé et d'une belle tenue. Quant au coloris, c'est un beau rose de Chine, carminé très vif, teinté jaune safran avec un fond jaune cuivré; ce qu'il y a de plus remarquable dans la nuance, c'est le revers des pétales qui est d'une teinte bronzée, peu commune chez des roses.

Comme rose odorante, aucune, dit-on, ne l'égale dans la série à laquelle elle appartient.

Attendons les épreuves de la culture!

### Expositions annoncées pour 1888.

Nantes, du 25 au 29 avril.

Rouen, du 16 au 21 mai.

Versailles, du 19 au 22 mai.

Paris, du 25 au 31 mai.

Laon, du 23 au 27 mai.

Orléans, du 24 au 27 mai.

Autun, du 2 au 10 juin.

Marseille, du 2 au 11 juin.

Épinal, du 9 au 14 juin.

Sens, 16 juin.

Coutances, du 16 au 18 juin.

Elbeuf, Exposition spéciale de roses, du 23 au 25 juin.

Moulins, du 31 juillet au 5 août.

Meaux, du 7 au 9 septembre.

Lyon, septembre.

Chartres, du 19 au 23 octobre.

**A VENDRE** à l'amiable, **une Tente** de 30 mètres de longueur sur 10 mètres de largeur, susceptible d'être utilisée pour Expositions d'horticulture, Bals, Fêtes, Distributions de prix, etc.

S'adresser à M. le Président de la Société d'horticulture de l'arrondissement de Senlis.

## Leçons d'Horticulture.

AVRIL 1888.

*Greffage, opérations qui constituent la taille d'été.*

<i>Senlis :</i>	Dimanche 1 <sup>er</sup> , à midi 1/2, au Jardin de la Société.
<i>Saint-Leu :</i>	Jeudi 5, à 10 heures du matin, à la Mairie.
<i>Précy :</i>	Jeudi 5, à 2 heures de l'après-midi, à la Mairie.
<i>Crépy :</i>	Dimanche 8, à 2 heures de l'après-midi, à l'Ecole communale.
<i>Vineuil :</i>	Jeudi 12, à 10 heures du matin, chez M. Dupré.
<i>Saint-Maximin :</i>	Jeudi 12, à 2 heures de l'après-midi, à la Mairie.
<i>La Chapelle :</i>	Dimanche 15, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Baudet.
<i>Ermenonville :</i>	Jeudi 19, à 2 heures de l'après-midi, à la Mairie.
<i>Pont-Ste-Maxence :</i>	Dimanche 22, à 2 heures de l'après-midi, à la Mairie.
<i>Barberie :</i>	Jeudi 26, à 10 heures du matin, à l'Ecole communale.
<i>Rully :</i>	Jeudi 26, à 2 heures de l'après-midi, à la Mairie.
<i>Nanteuil :</i>	Dimanche 22, à 2 heures de l'après-midi, la Mairie.

Sur la demande des personnes présentes, la leçon pourra avoir lieu dans un jardin mis à la disposition du professeur.

# AVIS

## Tarif des Annonces.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1885, M. Payen est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les Sociétaires seuls continueront à jouir du tarif réduit.

*Pour une Case :*

1 fois . . . . .	2 fr. 50		6 fois de suite. . .	10	»»
3 fois de suite. . .	6	»»		12 fois de suite. . .	18 fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

## Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Les dits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

## Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les notaires et avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

## Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

*S'adresser à Mlle SEBERT, concierge.*

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. Tirlet, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.